



Bonjour,

L'hiver est là et avec lui surviennent les **risques d'inhalation de monoxyde de carbone (CO)**. Le monoxyde de carbone est à l'origine chaque année de nombreuses intoxications et a causé un décès en Nouvelle-Aquitaine l'hiver dernier. Compte tenu du coût de l'énergie cet hiver, les risques semblent accrus, la population pourrait avoir recours plus régulièrement à des chauffages d'appoint ou du matériel non-adapté ou mal entretenu.

Nous vous sollicitons pour que vous puissiez nous **aider à relayer au sein de vos publics les messages visant à la prévention des risques** liés à l'inhalation de monoxyde de carbone.

Monoxyde de carbone : comprendre d'où il vient

Incolore, inodore, sans saveur et non irritant, le monoxyde de carbone (CO) est **un gaz toxique imperceptible**. Pendant l'hiver, il est à l'origine de nombreuses intoxications dues principalement à l'utilisation inappropriée de matériel comme :

- **Les chauffages d'appoint** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, cheminée, etc.)
- **Les groupes électrogènes,**
- **Des installations de chauffage mal entretenues,**
- **Et de l'obstruction des systèmes d'aération** dans les logements ne permettant pas une bonne évacuation des gaz de combustion.

Le monoxyde de carbone est produit par **la combustion incomplète de n'importe quel combustible** (bois, charbon, gaz naturel, fuel, essence, propane, etc.)



En Nouvelle-Aquitaine, entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023, **53** signalements en lien avec une potentielle exposition au CO ont été **reçus et gérés par l'ARS**. La majorité des victimes ont été prises en charge en milieu hospitalier, un décès a été déploré.

Plusieurs intoxications ont également eu lieu en milieu professionnel ou dans des établissements recevant du public, exposant potentiellement un plus grand nombre de personnes. **Pourtant, ces accidents sont évitables !**

Monoxyde de carbone : les dangers

QUELS SYMPTÔMES ?

Une fois respiré, il provoque :

- Maux de tête,
- Fatigue,
- Nausées,
- Malaises ou paralysies musculaires.



Une intoxication sévère peut conduire au coma et au décès, parfois en quelques minutes seulement.

QUE FAIRE SI L'ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?

- Aérer immédiatement la pièce,
- Stopper les appareils à combustion,
- Quitter les lieux au plus vite,
- Appeler les secours (112), les pompiers (18) ou le Samu (15).



Attendez la venue d'un professionnel qualifié avant de revenir sur les lieux.

Monoxyde de carbone : 5 conseils pour éviter les intoxications

Afin d'éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, certaines recommandations doivent être respectées :

- **Faites entretenir vos appareils de combustion chaque année par un professionnel,**
- **Veillez à la bonne aération de votre logement** 15 minutes par jour (même s'il fait froid), et veillez à ne pas boucher les dispositifs d'aération,
- **Faites ramoner vos conduits d'évacuation** des gaz brûlés chaque année,
- **N'allumez vos poêles ou cheminées que s'il fait froid,**
- **Faites bon usage des appareils de combustion** : évitez les chauffages d'appoint à base de pétrole, ou le réserver pour une utilisation brève et par intermittence.

Attention :

- Les cuisinières, braseros, etc., **sont inappropriés** pour chauffer votre logement,
- Les barbecues ne doivent être utilisés **qu'en extérieur**.

Qui signale l'intoxication au monoxyde de carbone ?

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, doit la signaler à l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Exemples : services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), services d'urgence hospitalière, Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAP TV) médecins de ville, services sociaux (assistantes sociales, etc.), professionnels de l'habitat (chauffagistes, etc.).

Les signalements se font au point focal de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine à l'aide d'une **fiche de signalement**. Retrouvez toutes les informations sur [le site Internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine](#).

Nous avons besoin de votre aide pour diffuser ces messages

Nous mettons à votre disposition sur notre site internet des supports de communication (plaquette, brochure, plan de diffusion pour les réseaux sociaux) contenant des visuels conçus dans une démarche d'accessibilité de l'information (documents « faciles à lire et à comprendre ») à tous par Santé publique France.

